

## Questions au Comité des Affaires Maritimes et Portuaires

SPL

- **Manifestations sur le domaine de la Spl**

Selon les tarifs en vigueur et la DSP la participation des forains et Animations Culturelles, sont très faibles : 20€ pour les caravanes < 750 kgs, 40€ pour les caravanes > 750 kgs, 1.2€/m<sup>2</sup> pour les grands manèges, 6€ ml pour les stads, 95€ pour les manèges enfants

Pas de participation financière de la municipalité mais une participation matériel et humaine pour les manifestations culturelles

Quel est le coût financier supporté par la Spl ? Il y a déjà eu une demande en 2013

*Pour 2014 la somme perçue auprès des forains est de 2130 €, la différence de facture électrique entre Juillet et Août est de 1380€. Pas de bilan sur l'eau*

Les plaisanciers résidents n'ont pas à supporter les coûts.

- **Parking Résidents**

Il n'y a jamais de contrôle pour la partie réservée aux plaisanciers, panneau peu incitatif

Peut on envisager la mise en place d'une barrière ?

*Le coût serait de 4880 € pour 20 places qui ne semble pas justifiable pour une garantie de place pour les mois d'été*

Le macaron ne sert donc strictement à rien et il n'est pas utile de continuer à le distribuer

- **Carburant**

Taxation des 15c par litre toujours aussi inacceptable avec une différence pouvant aller à plus de 20c

Il y a donc intensification de l'utilisation des jerricans

Demande d'une ristourne de 10% en fin d'année pour les résidents après enregistrement

*Pour la station des plaisanciers les frais de fonctionnement (maintenance, système de sécurité) s'élèvent à 12 000 € et ne sont pas couverts par la taxation de 15c. Baisse des ventes pour l'année 2013*

- **Sanitaires**

Les résidents souhaitent une diminution voir suppression des tarifs de douches

On assiste à un développement des combines

Utilisation accrue des installations propres à chaque navire (contraire au Pavillon Bleu)

Proposition d'un tarif à moitié prix pour les résidents avec achat à la capitainerie et contrôle

*Pour 2013 la recette des jetons s'élève à 8800 €. Le montant des frais de fonctionnement des sanitaires est estimé à 14 000 € (eau, électricité, ménage, entretien et réparations)*

*On peut également intégrer cette dépense dans le montant des AOT.*

Cette intégration n'est pas souhaitée mais c'est une demande d'allègement souhaitée pour les résidents

Problèmes de distribution d'eau chaude aux sanitaires de la Marine qui n'ont pu être résolus par un accélérateur.

*Il faudrait refaire toute l'installation. En attente de devis*

Distribution du code par la Marina à une population non autorisée entraînant quelques agressivités vis à vis des résidents qui se refusent à le donner. Rappel à faire

Problème de salissures volontaires des installations malgré un service d'entretien remarquable

- **Traitement des déchets**

Sur le prospectus du Pavillon Bleu on incite les plaisanciers à faire du tri, pourquoi n'y a t'il toujours pas de container plastique face au ponton D ?

*La demande est faite depuis 6 mois et relancée régulièrement. Le ramassage est aussi une difficulté rencontrée et signalée. L'utilisation des poubelles par les habitants de St Vaast reste aussi un problème à résoudre*

- **Entretien des espaces verts**

L'entretien des espaces verts sur le domaine portuaire sont actuellement à la charge de la SPL ?

*Oui pour un montant de 5 600 €*

*La municipalité étudie la possibilité d'un contrat unique pour l'ensemble de la ville*

- **Utilisation des cales de mises à l'eau et parking remorques**

Sujet abordé lors du précédent comité, où en est on ?

Parking des remorques, où en est on ? Envahissement des parkings et terres pleins

*Il faudra déjà isoler la cale de l'école de voile*

*Le sujet est toujours d'actualité et plusieurs solutions sont à étudier*

- *création d'une nouvelle cale, lieu, autorisation d'aménagement, coût*
- *utilisation de la zone technique pour les remorques*
- *tarifs attractifs sur 2 mois pour inciter les propriétaires à laisser leur zodiac sur le plan d'eau*
- *densification des pelouses pour pouvoir y mettre les remorque derrière les véhicules, cout 58 € du m2*

- **Liste d'attente**

Les listes d'attente sont consultables à la capitainerie avec une mise à jour par trimestre. Un bilan est également mis à votre disposition sur le site

Peut on avoir une mise à jour plus fréquente ?

Les plaisanciers, en liste d'attente, se voient devoir régler une redevance annuelle égale à 2 fois celle d'un résident s'ils veulent rester à St Vaast en attendant d'avoir leur place

Il faut revoir cette redevance ainsi que la présentation des forfaits en les simplifiant (5 mois d'été et 7 mois d'hivers) car ces plaisanciers vont ailleurs pour une tarification bien moindre et ne reviennent pas alors que le port est vide en hiver

Il y a des emplacements attribués aux professionnels du nautisme

Peut on en connaître la répartition ?

*3 maximum par professionnels qui sont 3 actuellement*

- **Passeport Escales**

Quel est le nombre de cartes vendues ?

*32 cartes vendues dont 22 utilisées. 96 nuitées ont été offertes et 76 ont été réglées. Le poste est déficitaire de 103 €. Se pose le problème pour 2015 où il y a obligation d'achat de 76 cartes. Il va falloir négocier pour pouvoir n'en prendre que 40*

Comment faire évoluer le tarif en fonction du nombre de jours et longueur du bateau ?

*Le coût de la carte est propre à chaque port et peut faire une modulation du tarif en fonction de la taille*

- **Internet**

Un fonctionnement très compliqué depuis le passage à la version gratuite

Ces difficultés impactent également la version payante

Malgré de nombreuses réclamations, un technicien de Netabord c'est enfin déplacé au mois d'Octobre, pour une simple orientation d'antenne qui a amélioré sensiblement la connexion Wifi

Reste la qualité du débit (max 1 mégabits) nécessitant un changement d'abonnement de ADSL (40 €/mois) en SDSL (200 €/mois) ou de support physique (fibre optique)

- **Accueil des visiteurs**

Toujours pas d'amélioration dans l'accueil des plaisanciers visiteurs

Quand est il de la subvention du Conseil Régional de 25 000€ attribuée à la Spl ?

« Relation client, accueil touristique des plaisanciers visiteurs et gestion dynamique du plan d'eau »

*Cette subvention nécessitait qu'il y ait une mise de fond équivalente de la Spl ; non possible actuellement, donc perdue.*

*La mise en place de cet accueil nécessiterait d'avoir un zodiac supplémentaire de 11 400 €, frais de carburant 1 000 € et une personne supplémentaire durant les mois d'été pour un coût salarial de 13 525 €.*

*Pour l'année 2013, la recette de passage s'est élevée à 114 000 €*

- **Bilan Saison 2014**

Quel est le bilan de année ?

*Le nombre de bateau a été augmentation de 11 % ; le nombre de nuité en augmentation de 10 %*

Il y a eu un accueil des plaisanciers de Grandcamp pendant leur dévasement du 4<sup>ème</sup> trimestre 2014

Combien de bateaux, qui paye et sur la base de quel tarif ?

*Nous avons accueilli 32 unités ce qui devrait représenter une recette de 20 000€. Les tarifs appliqués ont été ceux de St Vaast*

- **Autorisation d'Occupation Temporaire**

L'AOT n'est pas transmissible lors de la vente du bateau, aux ayants droits et copropriétaires, au conjoint survivant avec obligation de libérer la place

C'est un frein à la vente des bateaux d'occasion et des tracasseries supplémentaires pour le survivant même si il a 6 mois pour s'exécuter

Certains ports sont entrain de faire évoluer ces dispositions

Que peut on faire à St Vaast ?

*La Spl reste sur l'application de la réglementation et laisse à l'Unan le soin d'en obtenir une modification officielle*

Le règlement de la redevance se fait par prélèvement trimestriel

Compte tenu des difficultés économiques actuelles peut on envisager un prélèvement mensuel ?

*Compte tenu des frais supplémentaires que cela engendre et en particulier les frais bancaires, il faut envisager qu'il y ait un coût pour le plaisancier pour cette opération. A chiffrer*

- **Plan décennal des travaux**

Point sur le dévasement

*Probablement en 2016, coût envisagé de 400 000 € avec une provision de 200 000 €*

Point sur le rejointoiement

*Coût estimé de 600 000 €. Tous les travaux dits d'entretien sont à la charge de la Spl.*

Point sur l'installation du système de surveillance

*L'installation du système de surveillance est cours et devrait se terminer d'ici 15 jours. La surveillance sera effective sur l'ensemble du port de manière fixe. Permettra également une surveillance des poubelles. Coût 49 000 €*

Point pour les pontons

*La rénovation des pontons est à provisionner. Pour l'ensemble des pontons restant le cout est évalué à 1 800 000 €*

- **Tarifs**

Selon la réglementation Dsp, l'augmentation des tarifs doit se calculer sur Indice INSEE du 1<sup>er</sup> Octobre. Cette année il est de 0.4%

Quelle est la justification de l'augmentation de 3% pour la Spl

*Manque d'argent à tous les niveaux avec des besoins pour les travaux que l'on vient de voir. Une proposition à 2% a été présentée au Conseil d'Administration de la Spl du 23 Octobre 2014. Le président de ce Conseil a imposé les 3%*

Quelle la justification de l'augmentation de 2% pour Cotentin Nautic.

Pas d'amélioration particulière de la prestation

Augmentation de la location des bers non justifiée

Position de monopole, des nombreux plaisanciers se dirigent vers d'autres ports

L'augmentation ne doit pas être supérieure à l'indice Insee

*Gilles AUGER doit rencontrer directeur de Cotentin Nautic*

Pourquoi pas d'augmentations des tarifs d'utilisation du domaine pour les forains et manifestations ?

Sur le bilan 2013, hors carburant, la participation des plaisanciers résidents est à la hauteur de 66 % des frais de fonctionnement, avec les recettes des visiteurs cela se monte à 78 %

Une redevance de 35 000 € est reversée au Conseil Général. A quoi sert elle ?

## Conseil Portuaire

- **Membres du CP**

Il y a un manque d'assiduité des représentants des Plaisanciers à l'exception d'un seul

Pourquoi y a t'il dans le collège 'Plaisancier' des représentants désignés pour le Club de Voile et la SNSM alors qu'on refuse une place identique à l'Association ?

- **Dates réunion CP**

Il y a eu absence de CP au mois d'Avril (au moins 2 par an). Pourquoi ?

*Problèmes de disponibilité des conseillers généraux*

Prochain CP le 21/11/2014 à 16h00 où Jean RIBY se rendra en tant que suppléant

- **Documents**

Depuis 2010 l'accès aux documents était interdit aux membres du Cluppp. Depuis Novembre 2013 ces documents sont afin accessibles sur le site du CG

Les comptes rendus sont très succincts

Le budget 2013 est en ligne ce qui a permis de donner quelques chiffres tout au long de cette assemblée

- **Liste des membres du Cluppp**

Peut on avoir accès à la liste des membres du Cluppp ?

Quel est le nombre de membres à ce jour ?

Nous avons obtenu d'avoir cette liste, ce qui nous permettra de contacter nos adhérents qui en font partie

- **Date réunion Clupp**

Le Cluppp doit se réunir au moins un fois par an

Depuis Novembre 2010 le 1<sup>ère</sup> réunion du Cluppp se tiendra le 21/11/2014 après le CP

Nous pensons que cette réunion doit se tenir avant le CP afin que les représentants au collège 'Plaisanciers' puissent présenter l'avis des membres sur le futur et non pas sur des événements passés

Il y aura présentation du budget 2013

Une synthèse de la réunion du CP du 21/11/2014 est demandée avec les décisions prises sur les tarifs et actions 2015

## Sujets divers

### **Que faire des bateaux ventouses ?**

*Procédure de déchéances de propriété mises en place par voie juridique. Les frais de dégagements et de destructions seraient à la charge de la SPL*

### **Propreté du Port ?**

Il y a une rotation tous les jours pendant la saison estivale

1 fois par semaine, en hiver, le vendredi après midi

Pour les appareils de pêche non utilisés, relance et courrier aux pêcheurs pour les faire disparaître

### **Entretien zone technique**

Rappeler aux plaisanciers qu'il existe une réglementation d'utilisation de la zone technique

### **Devenir Ecole de Voile ?**

Départ de Fred Watteau après 7 ans de service. Remplacement par Manu.

Il est envisagé de faire une fusion/absorption avec l'école de voile de Barfleur

Chemin d'accès à l'atelier par derrière le bungalow toujours en attente

### **Centre de débarque ?**

Action prioritaire pour qu'il soit opérationnel en fin d'année

Point à faire sur son fonctionnement, type de ressources, personnel

Marché certainement confié à la CCI Cherbourg

### **Vieux gréements**

20 bateaux à regrouper, 10 intéressés

2 types de présentation possibles

- sur quelques mois (octobre-Avril) sur les pontons B et C avec retour à leur place.

Quelques propriétaires réticents à ces 2 déplacements

- attribution de place définitive autour du ponton C pour une présentation permanente.  
*Pour la Spl le choix de ponton de type F ou G serait préférable car le ponton C est réservé aux grosses unités (résidents et visiteurs) qu'on ne peut mettre ailleurs*
- établir la liste et la dimension des bateaux concernés

### **Filets pêcheurs**

*La municipalité a besoin d'un espace de 50 m2 pour le stockage des filets usagés des pêcheurs (40 t/an) en attendant leur enlèvement pour recyclage*

*Refus de la déchetterie qui estime que la Spl, qui perçoit une redevance des pêcheurs, doit gérer son problème*

*Espace à trouver. Actuellement le cout d'enlèvement des ordures ménagères s'élèvent à 27 000 €*